

Le quatre juillet deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt-sept juin deux mille vingt-trois s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Patricia PERROT pouvoir à Sylvia BRIMBEUF, Marie-Laure MAGALHAES pouvoir à Roger TALARMAIN, Christelle DA CUNHA pouvoir à Frédéric PAUL, Aurélie KERJEAN pouvoir à Olivier MARZIN, Corinne DUMONTIER pouvoir à Christine SALIOU.

M Frédéric PAUL a été nommé secrétaire de séance.

Roger TALARMAIN annonce la démission de Nicolas SIMON de ses fonctions de conseiller municipal à partir du 4 juillet 2023 pour raisons professionnelles.

Les conseillers communautaires font le bilan de l'action de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

### **23.3.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### *Discussion*

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2023.

#### *Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte rendu de la séance du 10 mai 2023**

### **23.3.1 DENOMINATION LOTISSEMENT ET NOM DE RUE**

#### *Discussion*

Olivier MARZIN, Adjoint au Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

Il est proposé de dénommer le lotissement : Le Faubourg

Il est proposé de dénommer la rue intérieure du lotissement Le Faubourg : rue des Hirondelles

#### *Décision du conseil municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ces dénominations**

## 23.3.2 CREATION BUDGET LOTISSEMENT LE FAUBOURG

### Discussion

Roger TALARMAN, Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

DEPENSES				RECETTES			
article		intitulé	montant	article		intitulé	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)	-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)	
6015	011	achats de terrain	75 000,00	7015	70	Ventes de terrains aménagés	
6045	011	achats d'études		757	75	subventions exceptionnelles	
605	011	achats de matériels, équipements	55 000,00	796	043	Transfert de charges financières	-
608	043	frais accessoires		791	043	Transfert de charges gestion	-
6611	66	charges d'intérêt					-
65888	65	charges diverses gest° courante		60315	042	variation terrains à aménager	-
65822	65	Reversement excédent		7133	042	Variation des encours	
				71355	042	variation terrains aménagés	130 000,00
71355	042	variation terrains aménagés		75888	75	rompus TVA	
71355	042	variation terrains aménagés	-				
60315	042	variation terrains à aménager					
		<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00</b>
INVESTISSEMENT							
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)	
				1641	16	emprunts en euros	130 000,00
3355	040	travaux en cours		168748	16	Avance BP	
3555	040	terrains aménagés	130 000,00	3555	040	terrains aménagés	-
315	040	terrains à aménager		3555	040	terrains aménagés	-
				315	040	terrains à aménager	-
		<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00</b>

Le budget primitif 2023 du budget du lotissement Le Faubourg s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 130 000 €.

Ce budget sera soumis à la TVA avec déclaration mensuelle.

### Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte ce budget primitif 2023 du lotissement Le Faubourg**

## 23.3.3 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2023

### Discussion

Roger TALARMAIN, Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

Recette de fonctionnement :

75821 Reprise résultats budgets annexes (Temps des Cerises) 80 000 €

Dépenses de fonctionnement :

011 Charges à caractère général 10 000 €

012 Charges de personnel 10 000 €

023 Virement à la section d'investissement 60 000 €

Recette d'investissement :

Opérations financières 000

021 Prélèvement sur exploitation 60 000 €

Dépenses d'investissement :

Espace public 10001

211 Acquisitions de terrains 60 000 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte cette décision modificative n°1 du budget Commune 2023**

### **23.3.4 MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT DU PATRIMOINE**

Discussion

Frédéric PAUL, Adjoint au Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

Passage de 15 heures à 20 heures hebdomadaires au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ces heures sont affectées au fonctionnement de la ludothèque.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte cette modification du temps de travail à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

### **23.3.5 DEMANDE SUBVENTION MEDIATHEQUE / LUDOTHEQUE**

Discussion

Frédéric PAUL, Adjoint au Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

Il sollicite l'aide du Conseil Départemental et de la CAF pour l'acquisition d'un fonds de Jeux et du mobilier nécessaire à la création de la ludothèque et de l'augmentation du temps de travail de l'agent en charge de cette ludothèque.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

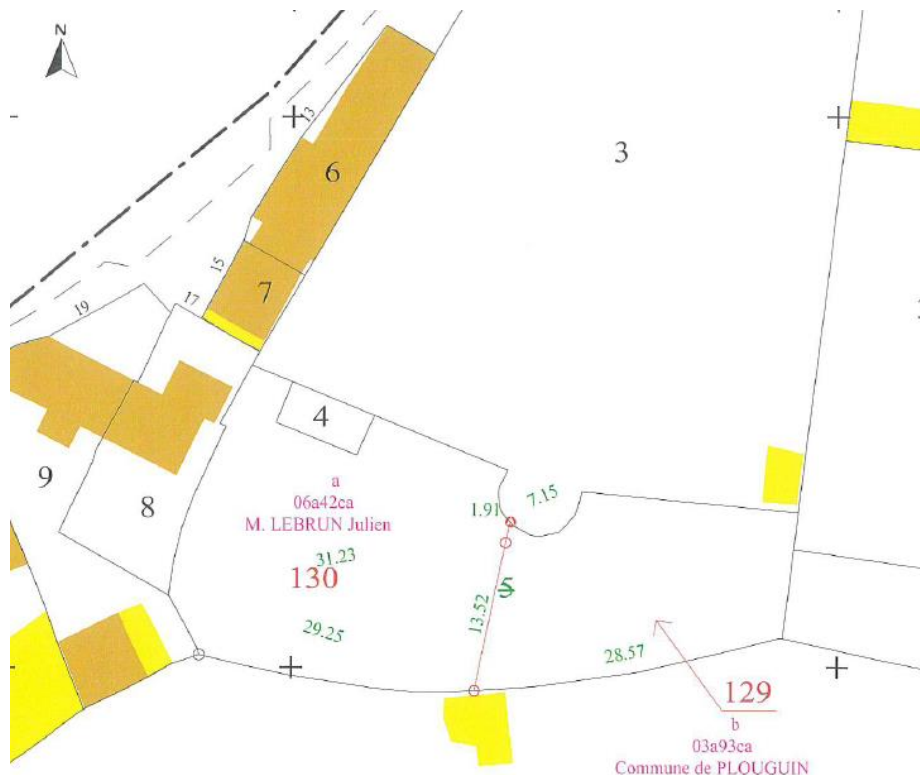
**SOLLICITE les aides maximales du Conseil départemental et de la CAF dans le cadre de la création de la ludothèque et de l'augmentation horaire du temps de travail liée à cette ludothèque.**

### 23.3.6 VENTE PARCELLE AD 130 ET AD 4

Discussion

Olivier MARZIN, Adjoint au Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

Parcelle AD 130 pour 642 m<sup>2</sup> et AD 4 pour 32 m<sup>2</sup>



Au tarif de 1 €/m<sup>2</sup>.

Frais à la charge de l'acquéreur.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte cette proposition**

**AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cette transaction**

**CONFIE la rédaction de l'acte à maître DROUAL notaire à PLOUDALMEZEAU**

### **23.3.7 DEMANDE DE SUBVENTION PLAN ARBRES CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Discussion

Christine SALIOU, Adjointe au Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale 21 juin 2023.

L'aide peut atteindre 80 % de 10 000 € à l'hectare aménagé.

Le projet 2023 porte principalement sur la création d'un verger pour un montant de 5 000 €.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**SOLLICITE l'aide du Conseil départemental dans le cadre du plan Arbres pour 2023**

### **23.3.8 AUGMENTATION DES TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

Discussion

Christine SALIOU, Adjointe au Maire présente la proposition, étudiée par la commission générale du 21 juin 2023.

Augmentation Convivio de 6 % le repas fourni passe de 2.2841 € TTC à 2.4211 € TTC soit + 0.13 € TTC.

	Enfant de la commune		Enfant extérieur	
	01/10/2022	01/09/2023	01/10/2022	01/09/2023
<b>1er et 2ème enfant</b>				
QF inf à 600 €	0,80	0.93	0,90	0.97
QF inf à 1 000 €	0,85	0.98	0,95	0.99
QF sup à 1 000 €	3,80	3.93	4.13	4.26

3ème enfant et plus				
QF inf à 600 €	0,20	0.33	0,20	0.33
QF inf à 1 000 €	0,25	0.38	0,25	0.38
QF sup à 1 000 €	3,20	3.33	3,20	3.33

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**APPROUVE ces nouveaux tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre 2023.**

**23.3.9 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 20-2-4 DU 20 MARS 2020**

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m²)	Acquéreur
8/23	Anthony LE COAT	38 C rue du Stade	AK 49 AK 53	599 22	Steven BOULANT Anabelle DONNOU
9/23	Jean BEGOC	11 Quinquis Izella	AK 56 (p)	448	Charlotte VERDIE

**23.3.10 QUESTIONS DIVERSES**

TALARMAIN R.	SALIOU C.	MARZIN O.	KERJEAN M.	PAUL F.
KERJEAN A. Pouvoir O MARZIN	TARI C.	BRIMBEUF S.	MAGALHAES M-L. Pouvoir R TALARMAIN	PERROT P. Pouvoir S BRIMBEUF
SALAÛN N.	DA CUNHA C. Pouvoir F PAUL	LANGIN U.	DUMONTIER C. Pouvoir C SALIOU	MENEC A.
EMEURY J.	CABON S.	CONQ D.		